

20260202

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 014-211402771-20260210-20260202-DE

Berger
Levaillant

COMMUNE DE FONTENAY LE MARMION DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE CAEN	EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibération N°202
NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales. Présents : ANQUETIL Gérard ; BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; CLIQUENNOIS Romain ; GERMAIN Philippe ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Matthieu ; VALTER Benoît Absents : BOGAERT Béatrice ; DELAUNAY Cédric ; DUMENIL Gilles ; GILLARD Thierry ; Absent excusé : DENIS Hélène Pouvoirs : Secrétaire : BAYRAC Olivier
EN FONCTION : 18 PRESENTS : 13 POUVOIRS : 0 DATE DE CONVOCATION : 3 février 2026 DATE D'AFFICHAGE 3 février 2026	

AVIS AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL SOCIETE REVIVAL - FONDERIE DE PLOMB - 2026-02-02

REVIVAL est l'une des 4 filiales de Branche DERICHEBOURG Environnement ;

A l'heure où l'économie circulaire, la décarbonation et la réindustrialisation des territoires sont des enjeux essentiels, le groupe DERICHEBOURG porte un projet de recyclage à Castines en Plaine ;

DERICHEBOURG est le leader national dans le recyclage des déchets métalliques, en lien avec les collectivités, les éco-organismes et les industries et a produit en 2023, plus de 5 millions de tonnes de métaux recyclés (acier, aluminium, cuivre, etc...) **REVIVAL DERICHEBOURG** projette de compléter son actuelle ligne de traitement de batteries par une affinerie de plomb. Ce projet cible la filière automobile et les matériaux ;

Ce projet permettra la création de 80 emplois locaux, une réduction de l'empreinte carbone, en limitant l'impact lié au transport.

A noter que l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2020 précise les modalités de passage du site sous régime SEVESO seuil haut par rapport aux stocks de plomb et que l'atelier actuel est considéré éco-toxique pour le milieu aquatique. C'est pourquoi la société envisage d'implanter un affinerie selon 4 phases : désulfurisation ; four de fusion ; ligne d'affinage et mise en lingots.

Cette réalisation semble vertueuse avec usage des meilleures technologies disponibles, la valorisation des matières, la diminution de la quantité des produits consommés, la diminution des déchets enfouis, la rationalisation des transports, l'anticipation des enjeux réglementaires.

Le dossier est à la consultation du public depuis le 12 décembre dernier jusqu'au 12 mars prochain.

Les communes riveraines sont amenées à se prononcer et à émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 1 voix pour, 2 abstentions et 10 voix contre

EMET UN AVIS DEFAVORABLE à ce projet la délibération sera transmise au commissaire enquêteur.

Rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Publication en date du

Le Maire

David GUESNON

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

David GUESNON

